



~~~~~  
PROCES-VERBAL  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
EXERCICE  
2016  
Mardi le 02 mai 2017  
-----

Le Président de la Société de Tir de Marckolsheim remercie les membres présents d'avoir pris le temps d'assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire exercice 2016.

Le Président J.-P. Diederich ouvre la séance à 20:00.

L'ordre du jour de cette A.G. Extraordinaire est identique à l'ordre du jour de l'A.G. exercice 2016 tenue le 18/03/2017.

**1°) – Préambule..**

En constituant le dossier destiné au Greffe du Registre des Associations près le Tribunal d'Instance de Sélestat, apparaissait un souci concernant les modifications des Statuts, objet du point n°10 de l'ordre du jour.

Lors de l'A.G., nous étions 55 présents sur 119 membres adultes porteurs de voix, soit plus d'un tiers de présents, quorum requis pour la conduite de l'A.G. (article 7 des Statuts).

Cependant, concernant la modification des Statuts, l'article 24, Titre VI de nos Statuts, précise :

*“L'A.G. ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix est présente.*

*Si ce quorum n'est pas atteint, l'A.G. est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour quinze (15) jours avant la date fixée pour cette nouvelle Assemblée. L'A.G. statue alors sans condition de quorum. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.*”

*Les autres points de l'ordre du jour ne sont pas concernés par cette nouvelle A.G.*

**2°) – VÉRIFICATIONS DES POUVOIRS.**

S'agissant d'une A.G. Extraordinaire, prévue à l'article 24 des Statuts de la Société de Tir de Marckolsheim, aucun quorum n'est exigé.

**3°) – Nomination de deux scrutateurs.**

Étant amenés à voter l'adoption et la mise en application des nouveaux Statuts, si le scrutin secret est demandé, nous devons désigner deux scrutateurs pour le dépouillement des suffrages.

*A l'unanimité de l'assistance, le vote dit à main levée est accepté.*

**4°) – APPROBATION DU PV A.G. 2015.**

-/-

**5°) – RAPPORT FINANCIER. - RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES.**

-/-

**6°) – Elections des réviseurs aux comptes.**

-/-

**7°) – RAPPORT SPORTIF.**

-/-

**8°) – TRAVAUX / INVESTISSEMENT.**

-/-

## 9°) – ELECTION AU COMITE DIRECTEUR.

-/-

Les points 4 à 9 avaient été exposés et validés par l'A.G. du 18/03/2017.

Ces points sont néanmoins repris lors de cette A.G.Extraordinaire qui, à l'unanimité des membres présents, entérine les décisions de l'A.G. du 18/03/2017.

## 10°) – APPROBATION DES STATUTS ET DU R.I.

Les statuts et le Règlement Intérieur ont été réactualisés. Les copies ont été affichées pour consultation au clubhouse et avaient été adressées informatiquement aux membres de la société de tir de Marckolsheim, une 1ere fois pour l'A.G. du 18/03/2017, puis, la 2<sup>ème</sup> fois pour la présente A.G.Extraordinaire. Pour une meilleure compréhension des modifications et la clarté de lecture, les avenants des paragraphes modifiés étaient joints aux documents précités.

Les modifications apportées aux textes sont exposées et débattues.

**A l'unanimité des membres présents, les Statuts et le Règlement Intérieur sont approuvés et adoptés.**

## 11°) – TARIFS DE LA LICENCE FFTIR – COTISATION CLUB & CARTE DE MEMBRE.

Le point 11 avaient été exposé et validé par l'A.G. du 18/03/2017.

Ce point est néanmoins repris lors de cette A.G.Extraordinaire qui, à l'unanimité des membres présents, entérine les décisions de l'A.G. du 18/03/2017.

## 12°) – VŒUX ET SUGGESTIONS.

Aucun vœu ou suggestion n'est parvenu au Comité Directeur de la S.T. Marckolsheim.

## 13°) – DIVERS.

Le "tour de table" effectué n'amène aucune question ou remarque de quelconque nature.

## 14°) – INTERVENTION DES INVITES.

Sans objet

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de toute autre intervention, l'A.G.O. est close à 20:45.

Le Président remercie les personnes présentes qu'il convie au verre de l'amitié.

Le Président :
Jean-Paul Diederich

La secrétaire :
Camille Diederich